



RÉPONSE AU POSTULAT – MAISON DE LA SANTÉ À SION

Postulat

1^{er} signataire : Jérôme Tavernier PLR

Date du dépôt : 20.06.2023

Sujet : Maison de la santé à Sion

Le postulat cité en titre, accepté avec 45 oui, 0 non et 5 abstentions par le conseil général lors de son plénum du 20 juin 2023, demande une étude relative à la problématique de la relève médicale sur le territoire sédunois. Les 6 axes de réflexion demandés sont :

- Etablir un état des lieux concernant le nombre de généralistes exerçant sur la commune de Sion, arrivant à la retraite dans 5 à 10 ans et une projection des futurs généralistes et spécialistes qui remplaceront les médecins à la retraite ;
- Esquisser une vision à moyen/long terme par exemple une maison de la santé ;
- Mettre sur pied des prestations de médecine de premier recours pour soulager les urgences ;
- Mettre à disposition un ou des parcelles affectées à une zone d'intérêt destinée aux soins et à la santé ;
- Accompagner le projet par des soutiens financiers ;
- Proposer des mesures concrètes.

Afin d'établir un état des lieux et d'analyser la pertinence de créer une maison de santé et un service de prestations de médecine de premier recours, la Ville de Sion a confié un mandat aux Drs Paul-André Moix, Nicolas Defabiani et Manuel Pernet. Un rapport a été rendu le 18 décembre 2024. Ce dernier répond aux trois premiers axes de réflexion et propose des recommandations adaptées et réalistes. L'analyse s'appuie sur des échanges avec les acteurs clés du système de santé valaisan tels que le service de la Santé publique, l'Hôpital du Valais, des experts qui ont pu fournir des données statistiques, ainsi que par une revue de littérature ciblée et d'exemples régionaux et cantonaux de projets similaires en Suisse.

Dans un deuxième temps, une réponse sera apportée aux axes 4, 5 et 6, qui demandent des mesures concrètes. Les premiers résultats sont ainsi disponibles et peuvent vous être transmis ci-dessous.

Synthèse du rapport

Dans le cadre de cette étude, un état des lieux sur le nombre actuel de médecins généralistes en activité, les départs prévus à la retraite dans les 5 et 10 prochaines années et les perspectives de remplacement par de nouveaux médecins ont été identifiés.

Il est relevé que la densité de médecins généralistes de **104,2 pour 100'000 habitants** pour la région Sion-Hérens-Conthey est légèrement supérieure à la moyenne du Valais central (97,8) et cantonale (96.2). Toutefois, à l'échelle nationale, cette densité reste nettement inférieure aux chiffres nationaux de **116 médecins pour 100'000 habitants** (source FMH).



Il est estimé qu'environ **15 à 20% des médecins** actuels, soit environ 15 à 20 médecins cesseront leur activité d'ici 5 ans. A l'horizon **de 10 ans**, un départ à la retraite des médecins généraliste de **40%** est projeté (38 à 40 médecins généralistes).

L'offre de soins sera ainsi fortement impactée par ces départs à la retraite notamment par une réduction de la capacité de prise en charge, l'augmentation de la surcharge sur les urgences hospitalières et l'inégalité d'accès aux soins. Des mesures proactives devront être réalisées pour répondre à une sous-capacité structurelle en soins de premier recours et pour recruter de nouveaux médecins.

Le rapport démontre qu'une structure telle qu'une maison de la santé peut répondre aux enjeux locaux de santé publique, améliorer la coordination des soins, renforcer l'attractivité pour les professionnels de la santé tout en s'inscrivant dans une vision stratégique à long terme.

Une vision stratégique à long terme : La maison de santé apparaît comme une solution pertinente et durable pour répondre aux défis actuels et futurs. Elle incarne une vision à long terme, permettant de structurer l'offre de soins, d'améliorer leur coordination, et de répondre aux attentes des patients et des soignants.

Modèle de gouvernance : Une collaboration équilibrée entre la Ville de Sion et les professionnels de santé est préconisée. La Ville pourrait faciliter le projet en proposant des locaux à loyer préférentiel, tandis qu'une structure indépendante (conseil de fondation) assurerait la gouvernance stratégique.

Attractivité : Une maison de santé offre un environnement de travail collaboratif, des opportunités de formation post-graduée, et un soutien administratif centralisé, répondant aux attentes des nouvelles générations de soignants.

Services proposés : La maison de santé devrait proposer une large palette de soins, incluant la médecine générale, des spécialités ciblées, des services paramédicaux et des prestations techniques comme les analyses de laboratoire et la radiologie de base.

Modèle de permanence : Une permanence médicale offrirait des soins durant et en dehors des horaires habituels, désengorgeant ainsi les urgences hospitalières.

Partenariats stratégiques : Le soutien du Service de la Santé Publique et l'intérêt manifesté par l'Hôpital du Valais indiquent une forte synergie possible.

Formation et innovation : En devenant un lieu de formation post-graduée et de projets pilotes, la maison de santé contribuerait à la modernisation et à l'attractivité du réseau de soins régional.

Conclusions du rapport

Le rapport formule **les recommandations suivantes** adaptées aux spécificités locales :

- La création d'une maison de santé à Sion est fortement recommandée pour répondre aux défis actuels et anticiper les besoins futurs de manière coordonnée et efficace.
- Assurer l'implication précoce des professionnels de santé dans la planification pour garantir un recrutement et une infrastructure adaptés et alignés sur les besoins.



- Mettre en place une gouvernance participative incluant une direction médicale solide, une collaboration étroite avec les acteurs hospitaliers et une implication active des autorités municipales. Leur participation garantit que les objectifs d'intérêt public et les attentes de la population soient pleinement intégrés dans la stratégie de la maison de santé.
- Créer une permanence médicale au sein de la maison de santé, fonctionnant durant et en dehors des horaires habituels, pour répondre aux besoins immédiats de la population et désengorger les urgences hospitalières.

De plus, l'article 12, al.2 de la Loi sur la santé (LS) du 12 mars 2020 stipule que les communes doivent veiller à une couverture adéquate des besoins de leur population en soins de base ambulatoires. Si nécessaire, elles doivent prendre des mesures incitatives en collaboration avec le canton et les autres communes de la région pour renforcer l'offre, tout en respectant la politique sanitaire cantonale et les compétences spécifiques du canton.

Les conclusions du rapport ainsi que le devoir de la municipalité de veiller à une couverture adéquate des besoins en soins de base ambulatoires démontrent la pertinence de poursuivre la réflexion et l'encouragement à la mise en place d'une maison de santé, intégrant une permanence médicale.

Dans ce contexte, le conseil municipal a décidé de présenter au plenum du 11 mars 2025 la vision synthétique de l'étude et propose d'inviter les mandataires pour une présentation complète lors d'un plenum d'information.

Ainsi adopté en séance du conseil municipal le 20 février 2025.

VILLE DE SION

Le Président

Philippe Varone

Le Secrétaire municipal

Frédéric Delessert

Annexe : Rapport du 18 décembre 2024 établi par les Drs Paul-André Moix, Nicolas Defabiani et Manuel Pernet

Sion, le 26 février 2025